

5 mars 2020

Coronavirus Covid-19 : le ministère des Armées mobilisé

Le ministère des Armées applique, dans toutes ses emprises, la stratégie définie par le Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) pour combattre, limiter et freiner la transmission du virus. Les consignes de prévention et d'hygiène sont diffusées et rappelées. Afin d'assurer la continuité des missions, des mesures complémentaires sont adoptées, comme, par exemple, le contrôle préalable des personnels embarquant sur des bâtiments de la Marine nationale ou la limitation des déplacements à l'étranger vers les zones à risques.

Une enquête épidémiologique est toujours en cours sur la base militaire de Creil (Oise - 95), dont plusieurs agents, civils et militaires ont été testés positifs. Le Service de santé des armées (SSA) est pleinement engagé pour accélérer le travail d'enquête avec les autorités du MSS.

Lors de son point de situation, dimanche 1^{er} mars, le Directeur général de la santé (DGS), Jérôme Salomon, a assuré que les militaires de l'escadron Esterel, basés à Creil et ayant participé au rapatriement des Français de Wuhan, ne sont pas à l'origine de l'importation du virus dans le département. « La piste d'un vol de retour de Wuhan et contaminant doit être abandonnée » a expliqué le DGS. « Ce vol n'avait à bord aucun passager positif et je vous rappelle que toutes les personnes avaient été testées à deux reprises, et les équipes à bord avaient été protégées puis surveillées pendant 14 jours ».

Le 4 mars, Florence Parly, ministre des Armées, a expliqué qu'il n'y avait effectivement « aucun lien entre cette opération de rapatriement des Français depuis la Chine et l'apparition du virus sur la base de Creil ». Elle a également rappelé que l'effort prioritaire des armées est la continuité de leurs missions : « la lutte contre le terrorisme, Sentinelle... ». Elle a ajouté que « si la situation le nécessitait », les armées pourraient « apporter leur soutien, leur secours dans la mesure des possibilités » aux services de l'État.



S'agissant des mesures prises sur la base de Creil, toutes les consignes préconisées par le MSS sont mises en œuvre, notamment s'agissant du respect de règles d'hygiène strictes. Toutes les activités collectives, les stages et les exercices ont été suspendus, de même que les liaisons entre la base aérienne et les autres emprises militaires. Tous les personnels devant partir en opération prochainement sous soumis à un protocole de confinement de 14 jours. Des mesures ont également été prises pour restreindre l'activité au minimum de personnel nécessaire, afin de limiter les effectifs présents sur la base où en temps normal travaillent 2 500 personnels.

Attention aux fausses informations :

- NON, les militaires de l'escadron Estérel qui ont réalisé l'opération de rapatriement Wuhan-Paris le 31 janvier 2020 n'ont pas ramené le coronavirus de Chine.
- NON, il n'y a aucun lien entre ce vol Wuhan-Paris et la transmission du coronavirus dans l'Oise.
- NON, aucun personnel de l'escadron Estérel n'a fait d'intervention au collège ou au lycée de Crépy-en-Valois au mois de février.



Lien vers la brève Plus d'informations concernant le Coronavirus (Covid-19)

AGENDAS MINISTÉRIELS

Déplacement de Florence Parly en Croatie

Florence Parly, ministre des Armées, a participé, les 4 et 5 mars, à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne (UE), à Zagreb. Au cours de cette réunion, les ministres ont notamment abordé les priorités en termes opérationnels de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), en particulier le lancement d'une nouvelle opération au large de la Libye et le renforcement du rôle de l'UE au Sahel.

Cette réunion a débuté par un dîner de travail sur les priorités opérationnelles, en présence du secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg et du chef du département du maintien de la paix de l'ONU, Jean-Pierre Lacroix. Cette rencontre a été l'occasion pour la ministre des Armées de souligner l'enjeu majeur du processus de « génération de forces ». Ce dispositif permet à l'UE de réunir les forces nécessaires auprès des États membres pour l'envoi d'une opération militaire à l'extérieur de ses frontières, en particulier dans le cadre du mandat renforcé de la mission européenne de formation au Mali (EUTM Mali).

De nombreux sujets ont été abordés au cours de cette réunion informelle, notamment :

- la question des règles d'engagement pour contrôler l'embargo sur les armes à l'encontre de la Libye dans le cadre de la nouvelle opération qui succédera à l'opération Sophia ;
- la perspective de la revue stratégique à venir sur l'opération de luttte contre la piraterie maritime Atalante ;
- le projet de « présence maritime coordonnée » dans le golfe de Guinée ;
- la nécessité de faire aboutir, d'ici 2021, les négociations sur la Facilité européenne de paix (FEP) qui doit permettre de financer plus efficacement les coûts communs des opérations européennes;
- la décision du 13 février dernier de renforcer les actions de formation de l'OTAN en Irak.



La seconde session de travail a permis de rappeler l'importance de la revue stratégique de la Coopération structurée permanente (CSP) et du projet de « boussole stratégique » (*Strategic Compass*) qui doit définir les objectifs de sécurité et de défense des Etats membres pour renforcer les initiatives de défense de l'UE. À cette occasion, la ministre a soutenu une vision ambitieuse en faveur d'une Europe souveraine, disposant d'une pleine autonomie d'appréciation et d'action, dans les domaines opérationnels et technologiques.

Lien vers le communiqué de presse

ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Jusqu'au 9 août : exposition « Espions » à la cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)
- 11 mars : journée nationale en hommage des victimes du terrorisme

ACTUALITÉS DE LA DÉFENSE

ARMÉE DE TERRE

L'École de l'aviation légère de l'armée de Terre (EALAT) internationalise sa formation des futurs commandants d'unités

Dix jeunes capitaines de différentes nationalités seront présents du 2 au 7 mars sur la base école de l'aviation légère de l'armée de Terre, au sein du 2° Régiment d'hélicoptères de combat (2° RHC) au Cannet des Maures (83). Entièrement dispensé en anglais, ce module international est une première.



Des représentants d'Allemagne, d'Australie, de Belgique, du Brésil, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, d'Italie, du Niger et du Royaume-Uni seront présents.

À leurs côtés, 18 jeunes capitaines de l'aviation légère de l'armée de Terre, futurs commandants d'escadrilles, vont ainsi pouvoir profiter de la dimension internationale de cette session aux côtés de leurs homologues étrangers. Les échanges d'expériences opérationnelles permettront d'aborder des réflexions sur les défis à venir, face aux besoins opérationnels en engagement multinational.

La formation sera également animée par des exercices sur simulateur EDITH, pour Entraineur didactique interactif tactique hélicoptère. Six cockpits peuvent être engagés simultanément sur une mission de combat simulée. Adaptables à tous types d'hélicoptères, ils permettent l'apprentissage de la coordination des équipages français et internationaux en mission aéroterrestre de haute intensité, sur différents scénarii reproduisant les données de terrain d'opérations, qu'il s'agisse de la France ou du Mali par exemple.



ARMÉE DE L'AIR

Le saviez-vous ? Le 20 janvier 1945, le général de Gaulle créait la Défense aérienne

Par décret en date du 20 janvier 1945, le général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République française, crée, au sein de l'armée de l'Air, le commandement de la Défense aérienne du territoire (DAT). Ce grand commandement reçoit la mission permanente d'assurer la souveraineté de l'espace aérien national, alors que la plupart des forces aériennes françaises sont encore engagées dans les opérations contre l'Allemagne. La création de la DAT permet de concentrer l'ensemble des moyens interministériels de défense aérienne sous une autorité unique et spécialisée, confiée à l'armée de l'Air.



La guerre terminée, le défi pour la DAT est de se doter de moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. La France sort en effet du conflit mondial avec un matériel aéronautique fourni par ses alliés anglo-saxons et soviétiques, mais aussi prélevé sur les stocks allemands. Cependant, ce n'est qu'au début de la guerre froide que la France prend la mesure de la menace aérienne que représente l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Forte de son savoir-faire acquis tout au long de la Seconde Guerre mondiale, la *Royal air force* britannique devient le conseiller naturel de la France. L'essentiel des efforts est alors réalisé dans le nord-est du territoire et le Royaume-Uni s'engage à fournir à la France du matériel de défense aérienne. L'armée de l'Air reçoit ainsi ses premiers avions à réaction, les *Vampire*.

Avec le retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958, soucieux de réaffirmer l'indépendance nationale, la DAT se transforme, en 1961, en Commandement air des forces de défense aérienne (CAFDA). Le CAFDA reçoit pour mission prioritaire de défendre la force de frappe nucléaire et devient le gardien de la souveraineté française. En 1994, la CAFDA devient le Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA). Aujourd'hui, depuis la base aérienne 942 de Lyon-Mont-Verdun, le CDAOA conduit et coordonne la défense de l'espace aérien national et les opérations aériennes sur les théâtres extérieurs.

Vous pouvez retrouver cet article complet « Et de Gaulle créa la Défense aérienne » dans le numéro 728 – Février 2020 du magazine Air Actualités.



MARINE NATIONALE

Lutte anti drone à la mer

Courant février, le Chaland multi missions (CMM) *Grillon*, du service des moyens portuaires de la base navale de Toulon, a servi de bâtiment base aux équipes du Centre d'expertise des programmes navals (CEPN). Pendant plusieurs heures, dans la grande rade de Toulon, le bâtiment a subi les raids répétés de micro drones. Les équipes ont pu s'entraîner à détecter, identifier et neutraliser ces micro aéronefs.

Organisé par le CEPN, cet entraînement à la mer a permis de valider les capacités des CMM comme navire d'essais et d'expérimentation en zone côtière, d'identifier les capacités du matériel de détection, d'identification et de neutralisation mis à disposition du CEPN et d'évaluer les distances de détection électromagnétiques, acoustiques et optiques des micro drones aériens en zone côtière.



Les drones aériens et la technologie employée sont des plastrons représentatifs des menaces asymétriques émergentes auxquelles les bâtiments de la Marine peuvent être confrontés aux approches des côtes. Une vingtaine de passes de drones aériens ont été menées par les télé pilotes du Centre d'expérimentation pratiques et de réception de l'aéronautique navale (CEPA/10S).

Les équipes du CEPN ont mis en œuvre les senseurs disposés sur la plateforme arrière du *Grillon*. Ils ont coordonné les cinématiques des drones par radio et dirigé le bâtiment par interphone avec la passerelle.

100 % des drones ont été détectés, plus de la moitié neutralisés et l'unique drone « perdable » a été pris sous le contrôle des opérateurs embarqués sur le *Grillon*.

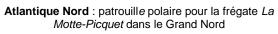
POINT DE SITUATION DES OPÉRATIONS

Le point de situation hebdomadaire des opérations est disponible ici

Mission Foch : le groupe aéronaval actif en Méditerranée centrale



Golfe de Guinée : 150e mandat pour la mission Corymbe







Barkhane:

Opération AMILAKVARI : un mois d'engagement dans le Liptako pour le GTD « Altor »

Un A400M ravitaille le groupement tactique désert « Altor »





Chammal:

Le commandant de la coalition chez la TF Monsabert

42 militaires irakiens diplômés





Contact presse opérations et CEMA : 09 88 68 28 65 / 09 88 68 28 66 - emapresse@gmail.com



Produit par la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICoD)
Directrice de la publication : Yasmine-Eva Farès-Emery
Rédacteurs en chef : CC Marie-Christine Berthellet, Chloé Ruard
Rédacteurs : Caroline Azzuro, CNE Gaëlle Rothureau, Ninon Aiguesvives
CONTACTS MEDIA : 09 88 67 33 33 ou media@dicod.defense.gouv.fr



Retrouvez-nous sur

https://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse









